

Voici quelques informations sur les postes de gendarme adjoint volontaire.

Conditions à remplir :

- être de nationalité française ;
- jouir de vos droits civiques et être de bonne moralité ;
- **avoir 17 ans révolus et de 26 ans au plus** à la date d'inscription (le mineur non émancipé doit être pourvu du consentement de son représentant légal) ;
- avoir accompli la journée d'appel à la Défense ou JDC.
- être reconnu apte physiquement par un médecin servant dans la gendarmerie (après le dépôt de votre candidature et la réussite des tests de sélection) ;
- ne pas avoir bénéficié d'un congé de reconversion qui entraîne la cessation définitive de l'état militaire (pour les candidats ex-militaires) ;

Pour les gendarmes adjoints volontaires « agents de police judiciaire adjoint (APJA- poste Opérationnel) :

- satisfaire à des épreuves de sélection (un test psychotechnique, un questionnaire de connaissances générales, une épreuve de compréhension de texte et rédaction d'une lettre de motivation).

Pour les gendarmes adjoints volontaires emplois particuliers (EP – Poste administratifs ou de soutien) :

Selon votre formation ou votre expérience professionnelle, la gendarmerie vous offre la possibilité d'exercer en son sein, des emplois dans les domaines suivants : **SECRETARIAT**, **RESTAURATION**, **BATIMENT**, **HORTICULTURE**, **INFORMATIQUE**, **TELECOMMUNICATIONS**, **MECANIQUE**, **PEINTRE...**).

- justifier d'une qualification du niveau minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'une expérience professionnelle en rapport direct avec l'emploi sollicité (sauf pour les postes "employé de bureau" ou " télécommunications informatique" pour lesquels le niveau minimum requis est le baccalauréat ;
- satisfaire à des épreuves de sélection (un test psychotechnique et rédaction d'une lettre de motivation.).

ÉTAPES DU RECRUTEMENT

La formation (rémunérée)

Pour les GAV APJA : Vous suivrez en école gendarmerie, sous le régime de l'internat, un enseignement élémentaire de 13 semaines destiné à vous familiariser avec votre environnement professionnel en gendarmerie, à vous former au maniement de l'arme de service, à l'utilisation des moyens de télécommunication et à la mise en œuvre des techniques d'accueil.

Une formation d'adaptation à l'emploi d'une durée de 12 semaines vous sera ensuite dispensée dans votre unité d'affectation.

Pour les GAV EP (emploi particulier) vous n'aurez qu'une formation militaire de 2 semaines en école gendarmerie sous le régime de l'internat.

L'affectation

Pour les GAV APJA vous aurez le choix de votre affectation en fonction du classement que vous obtiendrez à l'issue de votre formation en école. Choix géographique et du type d'unité,

Pour les GAV EP : En fin de formation, vous rejoignez le lieu d'emploi déterminé avant votre départ en école pour occuper un poste pour lequel vous avez été recruté.

Les mutations

Dès le moment où vous avez obtenu le renouvellement de votre contrat de volontariat, vous pouvez demander une mutation correspondant à vos souhaits. Hormis le cas des gendarmes adjoints originaires des TOM et des collectivités territoriales d'outre-mer, la durée des affectations outre-mer ne peut excéder trois ans.

La rémunération

Vous bénéficierez, dès votre admission en école, d'une rémunération (avec indemnité spéciale des volontaires de la gendarmerie) calculée en fonction de votre grade et de votre affectation.

Le volontariat est souscrit au 1er grade de militaire du rang.

Par la suite, vous pourrez être nommé brigadier, brigadier-chef, maréchal des logis ou aspirant (avancement au mérite).

- Gendarme adjoint : 930€ en début de service
 - + **prime d'alimentation mensuelle de 224€**
 - + **prime d'activité allouée par la Caisse d'Allocation Familiale**
- Soit une solde d'environ 1 370 € net par mois

Les avantages liés au statut :

1. Vous bénéficierez d'un **hébergement gratuit** et d'une "allocation alimentation » de 224 euros mois en plus de votre salaire dès votre affectation dans votre unité d'emploi ;
2. Vous pourrez postuler au concours interne de Sous-officier après 1 an de volontariat au 1er janvier de l'année du concours (concours numéro 2) ;
3. vous bénéficiez d'une préparation spécifique aux épreuves de sélection de sous-officier de gendarmerie (selon les affectations) ;
4. vous disposerez d'une réduction permanente de 75 % sur le tarif SNCF ;
5. Vous percevrez un paquetage dont les effets seront renouvelés et entretenus par l'État ;
6. vous relèverez du régime de la sécurité sociale militaire et vous pourrez si vous le souhaitez, vous affilier à une mutuelle de votre choix ;
7. vous bénéficiez de 25 jours de permissions pendant les 12 premier mois de votre volontariat. Par la suite ce nombre est porté à 45 jours par an ;

Dans le cas où vous rejoindriez le secteur civil en fin de contrat, vous bénéficierez d'un soutien à la reconversion et à l'insertion professionnelle.

Vous pouvez :

- bénéficier en particulier de congés de reconversion dès le moment où vous aurez accompli quatre ans de service militaire ;
- faire valoir votre label « gendarmerie », particulièrement apprécié des employeurs publics et privés ;
- après trois ans de service, faire valider votre expérience professionnelle acquise en gendarmerie en demandant l'obtention d'un diplôme civil correspondant à vos compétences professionnelles auprès de l'éducation nationale ;
- bénéficier au terme de votre contrat des allocations chômage.

Vous conserverez le bénéfice des années de services effectuées :

- en cas de reprise d'une activité dans le secteur privé : par l'affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et la validation de vos services par l'IRCANTEC ;
- en cas de reprise d'activité dans les armées ou la gendarmerie, l'administration publique ou territoriale : par la prise en compte dans vos droits à pension ultérieurs.

Toutes les informations favorisant votre retour à la vie civile peuvent être obtenues auprès des cellules d'orientation et de reconversion ou auprès des antennes de reconversion des principaux états-majors de la gendarmerie.

Les inscriptions Gendarme Adjoint Volontaire se font sur le site www.lagendarmerierecrute.fr

Vous serez ensuite convoqué sous 3 semaines pour finaliser votre dossier dans un service de Gendarmerie de votre département (au CIR de Paris pour les départements 75-93-92-94) et subir un entretien de motivation.

Pour toutes informations ou renseignements, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet www.lagendarmerierecrute.fr ou à nous contacter par email : cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr .

Vous pouvez également vous présenter directement et sans rendez-vous dans nos locaux. Une information préalable à votre inscription est conseillée au sein du CIR afin d'avoir toutes les informations sur votre futur statut et les postes proposés, ainsi que les éléments de langage utiles à l'entretien de motivation qui suivra votre inscription Internet.



Centre d'Information et de Recrutement de Paris

12 place de la République 75010 PARIS

01.85.56.25.53

cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux
@cirgendarmerieparis

